

Résolution de la CEF de la FNEC FP-FO réunie le 15 octobre 2025

La résolution de la CEF s'inscrit dans la résolution du CCN de la cgt-FO des 24 et 25 septembre 2025 et le communiqué de la confédération cgt-FO du 14 octobre 2025 :

« Pour FO, pas de suspension des revendications ! Le Premier ministre a présenté dans le cadre de sa déclaration de politique générale, les grandes lignes du budget pour 2026.

Rien de très nouveau, les principales mesures annoncées reprennent largement celles que l'ex Premier ministre François Bayrou avait présentées le 15 juillet dernier. La facture présentée aux travailleurs actifs ou retraités est toujours aussi lourde. Les conséquences de ce nouveau plan d'austérité sont toujours aussi désastreuses pour les travailleurs comme pour l'économie française sans aucune recette supplémentaire, notamment par la fin des exonérations de cotisations et par la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises...

Pour le gouvernement, réduire le pseudo déficit budgétaire nécessiterait le gel du barème de l'impôt sur le revenu, une année blanche pour les prestations sociales et du point d'indice dans la fonction publique, le gel des pensions pour 2026 et la sous indexation les années suivantes, la fin de l'abattement de 10% sur les retraites, la hausse des franchises médicales, la suppression de plus de 3000 postes dans la fonction publique... C'est inacceptable pour FO.

Sur la réforme des retraites, le Premier ministre a annoncé une suspension jusqu'en 2027, suspension du report de l'âge de départ et de l'allongement de la durée de cotisation. C'est un premier pas, mais la suspension n'est pas l'abrogation ! Cette réforme, imposée par 49.3 et rejetée par l'immense majorité des salariés, reste injuste, brutale et injustifiée.

Les revendications de FO, elles, ne sont pas suspendues. Pour FO, c'est toujours l'abrogation ! »

La CEF partage sans réserve cette déclaration.

Tout comme elle se félicite du courrier adressé par Frédéric Souillot au président Macron pour exiger le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt des bombardements et du blocus de Gaza, la mise en place d'un véritable corridor humanitaire sous l'égide des nations unies, la rupture des relations diplomatiques avec Netanyahu et son gouvernement, la libération de tous les otages.

Cette exigence de paix réaffirmée par notre confédération, jusque dans le titre de la résolution du CCN « Contre les politiques d'austérité, pour le pain, la paix, la liberté ! », est d'autant plus cruciale que la marche à la guerre se poursuit avec le déploiement militaire américain dans les Caraïbes, se poursuit au cœur même des Etats-Unis où le président Donald Trump souffle sur les braises de la guerre civile, se poursuit en Ukraine...

En Palestine, aujourd'hui l'arrêt des bombardements et la libération des otages représentent un soulagement. Mais le plan Trump ne résout rien et contient en germe le risque de reprise du génocide. La liberté signifie être libéré de l'occupation militaire et de l'apartheid. Face à cette tragédie, la CEF dénonce la complicité du président Macron qui a calomnié, arrêté, réprimé, censuré tous ceux qui osaient se prononcer pour le cessez-le-feu en Palestine. Il n'a rien fait pour protéger les militants de la flottille pour Gaza arraisonnée illégalement par l'armée du président israélien génocidaire Netanyahu. Et il s'inscrit maintenant totalement dans le plan Trump.

La CEF réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine et en Ukraine, l'arrêt des livraisons d'armes. Elle rappelle son opposition à l'envoi de troupes françaises en Ukraine, quelle qu'en soit la forme (OTAN, ONU ou autres). Elle appelle, comme depuis le début des massacres, à participer aux mobilisations. La CEF réaffirme son refus de la répression à l'encontre des personnels et les jeunes qui portent l'exigence de paix.

La CEF se félicite du succès du meeting international contre la guerre du 5 octobre 2025 à Paris « *Pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre !* » auquel la FNEC FP-FO avait décidé d'envoyer une délégation, et qui constitue un point d'appui pour s'organiser au plan international contre la guerre.

Les personnels n'acceptent pas le chaos imposé par le président Macron : les milliards pour la guerre et les actionnaires alors que l'Ecole et les services publics sont privés de tout. Avec le CCN de la cgt-FO, la CEF « *condamne les mesures budgétaires annoncées le 15 juillet dernier. Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, actifs, demandeurs d'emploi, retraités, malades... La facture pèse toujours sur les mêmes alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros. (...) Le CCN exige l'abandon du projet de budget d'austérité.* La CEF exige le retrait total du budget Lecornu qui s'attaque frontalement aux droits des personnels, aux garanties collectives et aux services publics.

Alors que Lecornu annonce une « pseudo -suspension » de la réforme des retraites et ouvre la porte la mise en œuvre de la retraite par points chère à la CFDT, la CEF réaffirme avec le CCN son exigence d'« *abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée. Il rappelle son attachement au régime de retraite par répartition, maintient son opposition à la mise en œuvre d'un régime universel par point et à un régime de retraite de base par capitalisation. Le CCN exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, le Code des pensions civiles et militaires. (...) Le CCN continue de revendiquer un retour de la retraite à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies.* » Avec la FGF-FO, la CEF refuse toute mise en œuvre d'une caisse de retraite de la Fonction publique d'Etat, contradictoire au Statut.

Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, la CEF réaffirme avec le CCN « *son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré, crise après crise son rôle d'amortisseur. Le CCN exige le retour au financement de la Sécurité sociale par la cotisation et sa gestion paritaire (organisations syndicales et patronales) comme avant 1995.* »

Le rejet de la politique du président Macron s'est incarné dans la formidable résistance des travailleurs et de la jeunesse qui par trois fois en moins d'un mois, par la grève, les blocages et les manifestations, ont exprimé leur volonté de rompre avec les politiques d'austérité et de marche à la guerre.

Aux côtés du mouvement « bloquons tout », la CEF a appelé à la grève dès le 10 septembre. La puissante journée de mobilisation du 18 septembre a démontré que les travailleurs et la jeunesse – qui est très mobilisée – sont disponibles et déterminés.

Avec le CCN, la CEF considère que *« le Premier ministre, Sébastien LECORNU, n'a répondu à aucune revendication suite à l'ultimatum lancé par les organisations syndicales. Il ne nous laisse pas le choix que de monter d'un cran. Les journées d'actions n'ont pas permis d'obtenir satisfaction. C'est pourquoi FO a proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1er, 2 et 3 octobre), ce qui a été refusé par les autres organisations syndicales. Pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, le CCN appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible. »*

La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à mettre en œuvre cette résolution, à réunir les personnels, y compris avec les parents d'élèves, les lycéens, les étudiants, pour discuter, prendre position et organiser l'action efficace, par la grève et les blocages, pour gagner sur nos revendications.

La CEF mandate le SF pour s'adresser aux autres fédérations et leur proposer l'action commune en ce sens.

I. Mobilisations en défense de l'École publique

Le rapporteur du budget à l'Assemblée nationale a déclaré : *« Rien que pour l'Éducation nationale, compte tenu de la baisse de la natalité, je pense qu'il est possible de supprimer 50.000 postes d'ici à 2032 »*. C'est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3 ! Inacceptable !

Avec le CCN, la CEF *« exige l'arrêt des suppressions d'emploi et revendique les recrutements et les moyens nécessaires dans tous les versants de la fonction publique et revendique l'arrêt des restructurations, fusions et mutualisations et s'oppose à la suppression d'agence ou d'opérateurs publics. »*

Les milliers de fermetures de classes ont provoqué une dégradation sans précédent des conditions de travail et d'accueil des élèves dans un contexte où le manque d'AESH se généralise et où des milliers d'élèves sont toujours en attente de place dans les structures spécialisées ou adaptées. La CEF exige l'annulation de la décision du rectorat de Rennes de licencier 24 AESH dans le département d'Ile et Villaine et exige leur réintégration.

Le ministère a imposé une limitation drastique du nombre de listes complémentaires et le refus dans certaines académies de les recruter totalement. La FNEC FP-FO a soutenu la mobilisation des

lauréats du concours dans le premier degré en attente de recrutement avec un rassemblement avec audience au ministère le 24 septembre.

Alors que de nombreux enseignants contractuels ont été licenciés, la CEF se félicite des mobilisations en cours, en particulier dans l'académie de Toulouse, qui ont permis le renouvellement de dizaines de contractuels.

Ces conditions inacceptables provoquent la colère et la résistance des personnels et des parents d'élève qui se sont mobilisés dès la rentrée scolaire. Ces mobilisations, parfois en lien avec les comités en défense de l'Ecole publique, ont permis d'obtenir des annulations de suppressions de classes.

La CEF invite les syndicats départementaux à mettre les revendications concernant les postes au cœur des mobilisations en cours pour le retrait du budget de guerre et d'austérité. Elle mandate le SF pour continuer de s'adresser aux autres fédérations et leur proposer d'organiser l'action efficace afin d'obtenir satisfaction sur nos revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent ; recrutement en masse de personnels dans tous les corps, dans le cadre du Statut.

II. À bas l'austérité salariale ! Augmentation générale des salaires !

Avec le CCN, la CEF « *exige l'augmentation de tous les salaires, du public comme du privé. Il rejette l'année blanche (le gel du point d'indice et des carrières dans la fonction publique) des traitements, pensions et minima sociaux.* » Avec le CCN, la CEF combattrait cette mesure.

La CEF réaffirme, avec la FGF-FO, son refus de la baisse de rémunération de 10 % en cas d'arrêt maladie. Elle exige l'abrogation de cette mesure ainsi que du jour de carence.

Avec la FGF-FO, la CEF réaffirme ses revendications :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)
- Intégration de toutes les primes et indemnités à la hauteur de la moyenne catégorielle dans le traitement indiciaire
- Non au salaire « au mérite » ; abandon du Pacte ; revalorisation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie
- Abrogation de la baisse de la rémunération de 10% en cas d'arrêt maladie – qui s'applique y compris aux femmes enceintes - et du jour de carence
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini.

III. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'abandon de toutes les contre-réformes : Parcoursup, Mon Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle et notamment le parcours

différencié en terminale, la loi de la transformation de la Fonction publique, les lignes directrices de gestion, la mise en place des régions académiques, la loi 3DS ...

La CEF réaffirme son refus des conséquences des « Assises » de la santé scolaire et son opposition à la création de la fonction de Conseiller Technique de PsyEN en santé mentale et au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN, à « l'officialisation » des glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

La CEF dénonce le transfert de sites publics d'INSPE des établissements d'enseignement supérieur et privés affirme son exigence de maintien de tous les sites publics de formation des enseignants avec tous leurs postes.

Avec le CCN, la CEF *« condamne les velléités de remise en cause des congés payés et/ou leur monétisation et s'opposera à toute nouvelle tentative de suppression de jours fériés et d'allongement du temps de travail. »*

La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé. Un 8 pages et un communiqué ont été publiés par la fédération.

La CEF réaffirme son exigence d'abandon du décret modifiant les conditions de recrutement des corps enseignants et ses revendications de recrutement par concours dès la Licence avec une véritable formation professionnelle après le concours sous statut de fonctionnaire à plein temps, ainsi que l'abrogation de la masterisation.

La CEF réaffirme ses revendications d'abrogation de la loi liberticide dite de « lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur » et le retrait de ses décrets d'application, et d'abandon immédiat du projet de loi « Baptiste » de promotion de l'enseignement supérieur privé, l'abandon du projet de contractualisation intégrale des budgets des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'abandon du projet de fusion des CROUS, qui impliquerait leur disparition à terme.

La CEF réaffirme sa revendication de défense de l'enseignement spécialisé contre la politique d'inclusion systématique et forcée. Elle réaffirme son exigence d'abandon des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui visent d'une part à remplacer à terme les PIAL en contournant les notifications de la MDPH et d'autre part à « coacher » les enseignants de milieu ordinaire confrontés à l'inclusion d'élèves qui relèvent de classes ou structures spécialisées ou adaptées. Elle réaffirme son opposition à l'externalisation – liquidation des Établissements sociaux et médico-sociaux.

Face à la situation de plus en plus catastrophique et au manque d'AESH partout, la CEF invite ses structures à poursuivre la campagne en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'inclusion systématique et forcée, pour la satisfaction des revendications d'un Statut de catégorie B avec un vrai salaire à temps plein pour 24h de classe pour les AESH, ainsi que l'abandon des PIAL et des PAS.

Elle invite ses structures à continuer de réunir les personnels, à organiser des réunions sous toutes ces formes (syndicales, publiques, conférences...) et à prendre toutes les initiatives nécessaires dans l'action commune, y compris avec les parents d'élèves et en cherchant le soutien des élus, pour faire aboutir ces revendications.

IV. Défense de l'AFPA

La CEF exige le retrait du projet budgétaire du gouvernement « Lecornu 2 » qui prévoit 2,5 milliards d'euros de coupes sur l'Emploi et la Formation professionnelle. La CEF exige l'arrêt immédiat des suppressions de postes et fermetures de sites à l'AFPA. Un plan de développement massif tant en personnel qu'en moyens pour assurer les missions historiques qui sont confiées à l'AFPA au bénéfice de tous les travailleurs tant actifs que privés d'emploi doit être mis en œuvre. La CEF soutient toutes les initiatives prises par la section fédérale nationale SFNFOFPA pour la défense de l'AFPA, de ses missions et de ses personnels.

V. Développement et Congrès

La CEF invite les syndicats de la fédération à continuer de réunir leurs instances pour préparer le congrès de la FNEC FP-FO et des syndicats nationaux qui se déroulera à Angers du 15 au 19 décembre 2025. Le nombre de syndicats pouvant être représentés au 20ème congrès est encore en progression, ce qui est un signal encourageant à un an des élections professionnelles.

Alors que nous sommes dans la dernière ligne droite d'organisation du Congrès, la CEF invite les syndicats départementaux à poursuivre sans tarder l'inscription des délégations, la réservation des repas avant le 31 octobre, la discussion sur les rapports d'activité et financier envoyés aux syndicats et sections syndicales départementales.

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en se déployant pour l'implantation et le développement du syndicalisme FO, fédéré et confédéré, notamment dans de nouveaux champs de syndicalisation.

Adoptée à l'unanimité moins un vote contre